

Métiers de la sécurité

Le ou la titulaire de ce bac pro est capable d'exercer différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Il ou elle contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé : lutte contre les incendies, missions de secours et d'assistance aux victimes, surveillance des lieux et des accès, protection de l'intégrité physique des personnes...

Après recrutement par concours ou sélection, il est possible d'intégrer la sécurité publique, civile ou privée.

Débouchés

Sécurité publique

Après recrutement par concours ou sélection, le ou la titulaire intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale. Il ou elle peut exercer des fonctions d'adjoint-e de sécurité de la police nationale ou de gendarme adjoint-e volontaire.

Les concours nationaux de l'administration pénitentiaire et de l'administration des douanes sont également accessibles.

Sécurité civile

Après recrutement par concours ou sélection, le ou la titulaire peut exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, dans un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Après engagement, il ou elle peut exercer le métier de sapeur-pompier militaire, dans la Marine nationale.

Parallèlement à son métier, le ou la titulaire de ce bac pro a reçu la formation qui lui permet d'exercer en qualité de sapeur-pompier ou sapeuse-pomprière volontaire dans un SDIS.

Sécurité privée

Le ou la titulaire peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité, soit dans le service sécurité d'une entreprise.

Métiers accessibles :

- Agent, agente de sécurité
- Agent, agente de la sûreté ferroviaire (SNCF)

Après réussite aux concours

- Gardien, gardienne de la paix
- Gardienne, gardien de police municipale
- Gendarme
- Sapeuse-pomprière, sapeur-pompier
- Agent-e de constatation des douanes

Après avoir suivi et validé des formations complémentaires

- Agent, agente cynophile
- Agente, agent de vidéoprotection
- Agent, agente de sûreté portuaire ou aéroportuaire
- Convoyeur, convoyeuse de fonds

Statistiques

En N-C, en 2015 : Formation moyennement demandée (autour de 1 demande pour 1 place)

Accès à la formation

En 3 ans. Admission de droit en 2^{de} pro : après la classe de 3^e.

En 2 ans. Admission conditionnelle en 1^{re} pro : après un CAP Agent de sécurité.

A savoir : l'absence de condamnation judiciaire, attestée par le casier judiciaire, conditionne l'entrée dans la vie professionnelle.

Qualités requises :

- bonnes qualités physiques et sportives
- sens des responsabilités, aptitude au travail en équipe
- maîtrise de soi, respect de la hiérarchie, rigueur
- capacités d'expression écrite et orale
- L'engagement comme sapeur-pompier volontaire ou jeune sapeur-pompier facilite la recherche de stages.

Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire, géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	31 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- **Sécurité dans les espaces publics et privés** : sécuriser une manifestation à caractère sportif, social, festif ou culturel (filtrer et contrôler les entrées et sorties des personnes, des véhicules, des colis, inspecter les bagages...), intervenir lors d'une situation d'infraction, participer au maintien du bon ordre sur la voie publique ou dans un espace privé (surveiller un lieu, donner l'alerte, participer à l'évacuation...), intervenir en sécurité routière...
- **Sécurité incendie** : respecter et faire respecter les consignes de sécurité, alerter, éteindre un feu.
- **Secours à personne** : assurer les missions de secours et d'assistance aux victimes, seul ou en équipe (sécurisation des lieux, gestes de premier secours, utilisation des matériels de sauvetage...).
- **Prévention, protection des personnes, des biens et de l'environnement** :
 - assurer la surveillance des lieux et des accès dans les établissements recevant du grand public, les immeubles de grande et très grande hauteur, les sites industriels.
 - protéger l'intégrité physique des personnes (gérer les situations conflictuelles, participer à des escortes...),
 - constater et identifier les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risque : les principaux risques d'atteintes aux biens et/ou à l'environnement, les différents plans d'intervention dans les entreprises, les installations classées pour la protection de l'environnement, éléments de sociologie (délinquance, incivilité, malveillance...) et de psychologie

Des formations pour obtenir l'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ainsi que l'attestation de Premiers Secours en équipe niveau 2 (PSE2) sont organisées par l'établissement de formation.

Stages

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont prévues sur les trois années du cycle. En seconde et en première, elles doivent permettre aux élèves de découvrir toutes les fonctions du diplôme. En terminale, l'élève choisit une dominante "sécurité publique et sûreté" ou "sécurité incendie".

Examen

Domaine professionnel

- Epreuve scientifique et technique :
 - économie-droit, coeff. 1.
 - mathématiques, coeff. 1.
- Etude de situations professionnelles, coeff. 4.
- Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel :
 - activités en milieu professionnel, coeff. 3.
 - activités dans la dominante, coeff. 5.
 - prévention-santé-environnement, coeff. 1.

Bac pro Métiers de la sécurité

Reproduction même partielle interdite sans autorisation et indication de la source.

Domaine général

- Epreuve de Langue vivante 1, coeff. 2.
- Epreuve de Langue vivante 2, coeff. 2.
- Epreuve de français, histoire-géographie et éducation civique :
 - français, coeff. 2,5.
 - histoire, géographie et éducation civique : coeff. 2,5.
- Epreuve d'arts appliqués et de cultures artistiques, coeff. 1.
- Epreuve d'éducation physique et sportive, coeff. 1.

Epreuves facultatives (seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte) : Langue vivante ou Langue des signes française (LSF).

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du CAP Agent de sécurité (facultatif pour les apprentis).

Poursuites d'études

Le bac pro permet de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre ses études, notamment en BTS. L'admission en BTS se fait sur dossier.

Par exemple :

- BTS (brevet de technicien supérieur) Métiers des services à l'environnement.

Où se former en N-C

- En Lycée public
- LP Petro ATTITI (Nouméa)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^{ème} », « Après le bac »
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT », « Les bacs pro »
- Parcours « Les métiers de la défense et de la sécurité publique »

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller ou une conseillère d'orientation-psychologue.